

## Bon de réservation

### Séjour en résidence Goélia pour 4 ou 6 personnes

Réservation possible auprès du service Loisirs de la fondation Jean Moulin du 21/01 au 21/02/2020 inclus.

Réservation **uniquement** par téléphone au 01 80 15 47 51  
Règlement de l'acompte (150 €) en ligne sur un site sécurisé

Une fois votre demande validée par le service Loisirs, vous aurez 24h pour nous retourner par messagerie à [fjm-loisirs@interieur.gouv.fr](mailto:fjm-loisirs@interieur.gouv.fr) votre bon de réservation dûment complété (Joindre un justificatif d'appartenance au ministère de l'Intérieur). Le règlement du solde devra nous parvenir au plus tard le 15 avril 2020. Possibilité de régler le solde en 3 fois sans frais.

**Règlement :** Par chèque à l'ordre de la fondation Jean Moulin - Par CB (en ligne)- ANCV (envoi en courrier avec AR).

**LIEU DU SÉJOUR :** .....

**DATE :** .....

**TYPE DE LOGEMENT**

4 PERSONNES -  6 PERSONNES

<b>Arrivée le :</b>	<b>Départ le :</b>	
<b>AGENT</b>		
<b>NOM :</b>	<b>Prénom :</b>	
Date de naissance :	Portable	
Email :	@	
<b>ACCOMPAGNANTS</b>		
Nom	Prénom	Date de naissance jj/mm/aa ( <b>OBLIGATOIRE</b> )
2/		
3/		
4/		
5/		

Je souscris à l'assurance annulation :

31 € par dossier pour l'assurance classique

**Dans le cas contraire, les retenus pour toute annulation seront de :**

- Plus de 45 jours avant le départ 80 € de frais.
- DE 45 à 31 jours : 25% du montant
- DE 30 à 16 jours : 50%
- DE 15 à 8 jours : 75%
- Moins de 8 jours : 100%

Fait à : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Lu et approuvé / signature :

Cadre Réserve à la FJM	
Montant du séjour	
Remise*	-
Assurance annulation	+
Frais de dossier FJM	+ 10 €
Acompte	- 150 €
Total à régler	=

\*remise de 10 % supplémentaire possible dans certains cas lorsque vous prenez 2 semaines consécutives se terminant au 18/07/2020 , pour le même type de logement et sauf pour la résidence NERAC.